



COMPTE RENDU DE SEANCE

Sur convocation du 1^{er} avril 2022 2022, régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce vendredi 08 avril 2022 à 18h30, salle du Conseil.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 04 mars 2022
- Approbation du compte administratif 2021
- Approbation du compte de gestion 2021
- Affectation du résultat 2021
- Vote des taux des taxes locales 2022
- Vote des subventions aux associations 2022
- Vote du budget primitif 2022
- Travaux de réparation plancher salle de danse Maison des Associations
- Informations et questions diverses

Présents : CHIQUET Antoine, LAFOREST Maryline, LOURDELET François, BERTHIER Lise, ROUSSEAU Bernard, VELTZ Patrice, TELLIER Michel, DIART Sylvie, ROUSSEAU Sylvie, LAGARDE Valentin, GOBANCÉ Gaëtane, LORENTZ Florian, BRUNEL Régis.

Absents ayant donné pouvoirs :

ANDRY Marie-Christine ayant donné pouvoir à DIART Sylvie
VAUTRAIN Béatrice ayant donné pouvoir à TELLIER Michel
BERNARD Benoît ayant donné pouvoir à CHIQUET Antoine
DUMAS David ayant donné pouvoir à GOBANCÉ Gaëtane
CUGNART ODILE ayant donné pouvoir à LAFOREST Maryline

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BERTHIER Lise a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 18 h 35 et constate que le quorum est atteint avec 13 conseillers municipaux présents sur 18 en exercice.

Approbation du PV de la séance du vendredi 04 mars 2022

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du vendredi 04 mars 2022, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal et est adopté à l'unanimité.

2022.19 : Approbation du compte de gestion 2021

Après s'être assuré que le comptable public ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation ni réserve.

Résultat du vote **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

2022.20 : Approbation du compte Administratif 2021

Madame Berthier, adjointe aux finances, expose que le compte administratif présente les résultats suivants :

	BP 2021	CA 2021	Solde
Dépenses de Fonctionnement	2 217 141,00	1 884 082,81	333 058,19
Recettes de Fonctionnement	2 217 141,00	1 907 923,07	309 217,93
Résultat FONCTIONNEMENT		23 840,26	
Dépenses d'investissement	4 523 371,00	1 246 595,56	3 276 775,44
Recettes d'investissement	4 523 371,00	1 260 355,69	3 263 015,31
Restes à réaliser Dépenses			123 338,22
Restes à réaliser Recettes			155 984,00
Résultat INVESTISSEMENT		13 760,13	
Excédent 2021		37 600,39	

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Berthier fait procéder au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2021 comme arrêté ci-dessus, en conformité avec le Compte de Gestion 2021 dressé par le Receveur Municipal.

Résultat du vote **Pour : 17** **Contre : 0** **Abstention : 0**

2022.21 : Affectation du résultat 2021

En tenant compte des résultats de clôture au 31 décembre 2021 :

- Excédent de fonctionnement 412 987, 51 €

(résultat de fonctionnement exercice. antérieur 389 147,25€ + résultat fonctionnement exercice. en cours 23 840.26 €)

- Excédent d'investissement 13 760,13 €

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de l'exercice 2021 sur l'année 2022 comme suit :

- Solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement reporté 001 : 13 760 €
- Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes de fonctionnement) = 412 987 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2021 comme défini ci-dessus.

Résultat du vote **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

2022.22 : Vote des taux de la fiscalité locale 2022

Considérant les projets envisagés, les résultats de l'exercice 2021 et la baisse des dotations de l'Etat, il est proposé de varier les taux d'imposition en 2022 (+5,3435 %) en les portant à :

- Taxe foncière (bâti) : 39,23%
- Taxe foncière (non bâti) : 22,10%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité, décide de porter les taux de la fiscalité locale comme détaillé ci-dessus.

Résultat du vote **Pour : 16** **Contre : 0** **Abstention : 2**

2022.23 : Participation de la commune aux fournitures scolaires

Conformément à la proposition de la commission petite-enfance, enfance, affaires scolaires et périscolaires en date du 08/03/2022 et, avant le vote des subventions, Monsieur le Maire propose de revaloriser la participation de la Mairie aux écoles pour les fournitures scolaires et les sorties sportives et culturelles.

	Montant attribué Délibération 2019-51 Délibération 2019-10	Proposition
Fournitures scolaires (PS au CM2)	45,00 €	48,00 €
Sorties sportives et culturelles (PS au CM1) *	35,00 €	37,00 €
Sorties sportives et culturelles (CM2) *	52,50 €	55,50 €

* Montant maximal autorisé sur présentation des justificatifs

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de revaloriser la participation a de la commune à l'achat de fournitures scolaires et aux sorties culturelles et sportives comme détaillé ci-dessus.

Résultat du vote **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

2022.24 : Vote des subventions aux associations 2022

Vu les demandes de subventions pour l'année 2022 et considérant que les élus impliqués dans une des associations **s'abstiennent de prendre part aux débats et au vote,**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir les subventions 2022 comme suit :

Nom de l'association	Nombre Adhérents	Subvention N-1	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTION ALLOUEE
Amicale du personnel communal	40	2 800,00 €	2 900,00 €	2 800,00 €
Amitié Solidarité DIZY	35	500,00 €	500,00 €	500,00 €
APE DIZY	248	300,00 €	500,00 €	500,00 €
Champagne K Danse	33	200,00 €	600,00 €	600,00 €
Chœur en Portée	18	500,00 €	500,00 €	300,00 €
Comité de Jumelage	35	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Aide alimentaire de la Grande Vallée de la Marne	-	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Joie de Vivre	24	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Les doigts agiles	8	300,00 €	300,00 €	100,00 €
Les Galipettes	14	300,00 €	300,00 €	300,00 €
S Pass Détente	57	150,00 €	150,00 €	150,00 €
USD DIZY	350	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
ASPTT DIZY	229		3 000,00 €	1 500,00 €
Véronèse	80	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Art danse	10		500,00 €	500,00 €
Association des paralysés de France		50,00 €	50,00 €	50,00 €
Association française des scléroses en plaques		50,00 €	50,00 €	50,00 €
Association pays d'Epernay et de son patrimoine		50,00 €	50,00 €	50,00 €
Secours catholique		50,00 €	50,00 €	50,00 €
Association pour le Don d'Organes et Tissus humains 51			50,00 €	50,00 €
Ecole élémentaire		3 650,00 €	3 650,00 €	3 650,00 €
Ecole maternelle		1 260,00 €	1 560,00 €	1 560,00 €
Prévisions des besoins		540,00 €	440,00 €	240,00 €
	Total	16 000,00 €		18 750,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de valider les propositions ainsi faites,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022,
- d'autoriser M. le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

▪ *Location logement Létuvée*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) de la Marne recherche toujours des offres de logement pour l'accueil de ressortissants Ukrainiens. Il demande ainsi l'avis du conseil quant à la mise à disposition du SIAO 51 du logement Létuvée actuellement vacant.

Plusieurs questions sont soulevées :

- Quid de l'accès au logement ? Il faut solliciter l'avis des kinésithérapeutes car l'accès au logement est commun.
- Quid de l'équipement mobilier et autre du logement ?

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Monsieur le Maire

Antoine CHIQUET



Madame la Secrétaire de Séance

Lise BERTHIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Lise BERTHIER", written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a vertical stroke that crosses the horizontal line.